



CC du Pays d'Étain (Siren : 245501242)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Étain
Arrondissement	Verdun
Département	Meuse
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	24/12/1998
Date d'effet	01/01/1999

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Philippe GERARDY

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	29 Allée du Champ de Foire
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	55400 ETAIN
Téléphone	03 29 87 86 08
Fax	03 29 87 12 09
Courriel	accueil@pays-etain.fr
Site internet	www.pays-etain.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	7 619
Densité moyenne	31,65

Périmètre

Nombre total de communes membres : 26

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
55	Abaucourt-Hautecourt (215500026)	102
55	Blanzée (215500554)	14
55	Boinville-en-Woëvre (215500570)	80
55	Braquis (215500729)	107
55	Buzy-Darmont (215500943)	541
55	Châtillon-sous-les-Côtes (215501057)	179
55	Damloup (215501438)	132
55	Dieppe-sous-Douaumont (215501537)	195
55	Eix (215501719)	264
55	Étain (215501818)	3 542
55	Foameix-Ornel (215501917)	229
55	Fromezey (215502014)	63
55	Gincrey (215502113)	62
55	Grimaucourt-en-Woëvre (215502196)	102
55	Gussainville (215502220)	35
55	Herméville-en-Woëvre (215502444)	228
55	Lanhères (215502808)	58
55	Maucourt-sur-Orne (215503251)	51
55	Mogeville (215503392)	75
55	Moranville (215503566)	105
55	Morgemoulin (215503574)	110
55	Moulainville (215503616)	131
55	Parfondrupt (215504002)	43
55	Rouvres-en-Woëvre (215504432)	596
55	Saint-Jean-lès-Buzy (215504580)	384
55	Warcq (215505785)	191

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 30

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE) <i>soutien d'actions portées par des partenaires institutionnels publics ou privés à but non lucratif pouvant avoir pour but l'incitation aux économies d'énergie.</i>

Environnement et cadre de vie

- Assainissement non collectif

Mise en place et gestion d'un Service Public de l'Assainissement Non Collectif pour les missions suivantes : - pour les installations en projet : vérification technique de la conception, de l'implantation de la réalisation, - pour les installations existantes : contrôle de l'état initial pour dresser un diagnostic de l'ouvrage et du bon entretien ainsi que du fonctionnement périodique, accompagnement des projets de réhabilitation des installations sans en assurer la maîtrise d'ouvrage.

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés

- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

- Autres actions environnementales

- Incitation et accompagnement (c'est-à-dire mise à disposition de moyens humains et matériels) des communes pour des actions d'aménagements paysagers et d'embellissement des villages. - Soutien d'actions portées par des partenaires institutionnels publics ou privés à but non lucratif pouvant avoir pour but l'incitation aux économies d'énergie. En lien avec les collectivités concernées, mise en oeuvre d'actions en faveur de la protection et de la valorisation de l'environnement et des milieux naturels. Conseils et expertise sur ces domaines auprès des communes et des particuliers. Hydraulique: Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique telle que définie dans l'article L.211-7, I du code de l'environnement.

Sanitaires et social

- Activités sanitaires

- Définition de la politique territoriale en matière de santé; élaboration et coordination des dispositifs contractuels dont le contrat local de santé et des partenariats institutionnels (A.R.S., DDCSPP, Département, Assurance Maladie, MSA, etc.), -Coordination, animation et soutien aux actions de santé, préventives et curatives et sanitaires, -Soutiens aux associations oeuvrant sur le secteur et aux ateliers mis en place, -Toutes actions d'intérêt collectif assurant le bien-être et la santé de la population.

- Action sociale

« Publics fragilisés » en complémentarité avec les actions portées par les CCAS et autres intervenants extérieurs au territoire : - dispositifs locaux de prévention de la délinquance et notamment le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD...), - accompagnement de la définition et la mise en oeuvre du projet social global du centre social et culturel, - adhésion au centre national d'information sur les droits des Femmes et des familles (CNIDFF...), - création ou participation à la création de locaux non résidentiels d'accueil à destination des personnes âgées, pouvant accueillir des animations et/ou des associations oeuvrant pour l'aide aux personnes âgées et aux familles en difficulté. - Elaboration et coordination de la politique enfance du territoire (0/11ans), - Gestion ou participation aux centres de loisirs sans hébergement (ACM et ALSH), - Elaboration et coordination de la politique jeunesse du territoire (12/26 ans) : animations, dispositifs de soutien aux initiatives, bourses (BAFA, etc), conseils des jeunes, etc.. Solidarités: - Soutien technique et logistique au fonctionnement du réseau stanois de solidarité en lien avec le centre social et le département de la Meuse, -Soutien aux associations intervenant en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et/ou dépendantes résidant sur le territoire, transport à la demande, etc. - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements à vocation multiple d'animation sociale et socio-culturelle pour tout public.

- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance

Participation à un relais assistantes maternelles et un espace multi-accueil pour les enfants de moins de 4 ans (crèche, halte-garderie).

- Maisons de santé pluridisciplinaires

- Création et entretien des maisons de santé et cabinets médicaux.

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance vus programmes d'actions définis dans le contrat de ville. Soutien des actions en faveur du développement de l'emploi et en faveur de l'insertion professionnelle : ACSI (Chantiers Ecole ou d'Insertion), Carrefour Emploi, Mission Locale du Nord Meusien, Maison de l'Emploi du Nord Meusien, etc. - Création, soutien et animation du pôle entrepreneurial, animation de réseaux, soutien aux partenaires opérationnels et aux actions mises en place.

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale de commerce et soutien aux activités commerciales aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire dans son intégralité ; promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme, exploitation du Musée et de la boutique (Jouet Petitcollin et produits associés) et produits du terroir; valorisation du patrimoine historique et naturel. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales: sont d'intérêt communautaires les actions suivantes: -soutien aux activités d'artisanat et de commerce dans le cadre de règlements d'aides économiques en partenariat avec la Région Grand Est, - observatoire des dynamiques et équilibres artisanaux et commerciaux, -lutte contre la vacance commerciale (outils de veille et outils de préservation de cellules commerciales dans le cadre de la mise en oeuvre du PLUI), -accompagnement, soutien d'initiatives et d'actions de rayonnement communautaire visant à fédérer les commerçants, artisans, prestataires de service du territoire, -soutien à la création ou au maintien de commerce en l'absence d'initiative privée, en l'absence de portage du projet par la commune et sous réserve de l'accord du conseil communautaire.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs : - Création et gestion d'établissements d'enseignement artistique, - Création, financement, aménagement et gestion d'un complexe culturel et touristique,

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire -

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements scolaires et extrascolaires, élémentaires et préélémentaires

(équipements nouveaux ou ceux mis à disposition par les communes), sachant que dans les communes seule sera retenue

la superficie réelle occupée par les structures: - implantation et définition de la sectorisation et des périmètres scolaires :

gestion du RPI et des projets: - gestion des personnels des écoles: ATSEM, personnels techniques, etc. - gestion des

relations réglementaires et financières liées à la scolarisation des enfants (obligations, inscriptions scolaires, demandes de

dérogation, etc.), - construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs pour les scolaires, - construction,

entretien et fonctionnement de la restauration scolaire élémentaire et préélémentaire, - gestion et entretien de la gare

routière appartenant à la Communauté de Communes du Pays d'Etain, - création, gestion et fonctionnement de structures

d'accueil collectif de mineurs (périscolaire et mercredis éducatifs, etc.).

- Activités culturelles ou socioculturelles

- Maintien et développement de l'apprentissage musical, théâtral, orchestral et artistique. - Maintien et développement d'activités sportives.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale

- Schéma de secteur

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de secteur

- Constitution de réserves foncières

Actions d'intérêt communautaire en matière d'aménagement de l'espace : - Constitution de réserves foncières et acquisition de biens meubles et immeubles permettant de réaliser les projets de la Communauté de Communes dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées.

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports
transport et mobilité, selon les termes de la loi Mobilité: nouvelle mobilité, nouveaux transports et mode de déplacement, relation avec les nouvelles compétences territoriales (COREST).

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme
pilotage et coordination des études et travaux d'élaboration de schémas de cohérence et de planification liés à l'urbanisme.

- Etudes et programmation

Actions d'intérêt communautaire en matière d'aménagement de l'espace : - Participation aux actions de développement et d'aménagement conduites notamment à l'échelle du Nord Meusien. (adhésion au P.ET.R., PIC Leader +, etc). - Mise en place et suivi de programmes d'habitats communautaires (OPAH, PIG et ORU (opération de renouvellement urbain, O.R.T. - opération de revitalisation du territoire etc).

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- Création, aménagement et entretien des voies communales inscrites au tableau de classement des communes. La Communauté de communes pourra intervenir afin d'assurer des prestations de service pour le compte des communes membres et à leur demande dans l'optique de la réalisation de travaux sur leur commune. Une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée ou de prestation de services fixera les conditions techniques et financières de ces relations.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Actions touristiques - - Actions de promotion du territoire : balisage de chemins de randonnées. - Soutien des activités liées au Souvenir : sont d'intérêt communautaire les actions portées par des associations ou des communes membres,

Logement et habitat

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Actions d'intérêt communautaire en matière d'aménagement de l'espace : - Mise en place et suivi de programmes d'habitats communautaires (OPAH, PIG, ?).

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

Haut et très haut débit, développement des technologies numériques et NTIC: Participation à des projets pouvant viser à améliorer la couverture du territoire et des communes membres en débit internet mobile, ADSL, hertzien, fibre ou autre procédé technologique à venir, en cohérence avec le projet de Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN). La Communauté de Communes du Pays d'Etain est donc compétente en matière "d'aménagement numérique" au sens de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour participer au réseau d'initiative publique Très Haut Débit engagé et piloté par la Région Grand Est et en partenariat avec les départements Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Création et gestion des maisons de services au public

Soutien à la création et gestion de maisons de services aux publics (MSAP) et maison France services et définition des obligations, en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321.

- Autres

Aides aux communes: assistance administrative et technique, logistique, support et plateforme numérique, études, etc.

Protection contre la divagation des animaux domestiques: La Communauté de Communes prend en charge les cotisations nécessaires à l'adhésion à un service de fourrière intercommunale. La capture, le ramassage, le transport de l'animal relèvent de la commune.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
55	PETR du Pays de Verdun (200088961)		77 531
55	SM d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés (200046647)	SM fermé	86 638

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)